

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M  
SEANCE 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 29/03/2024  
ID : 038-213803570-20240328-DEL202418PRAVAZ-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt mars deux mils vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS** : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Sophie VIAL, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Marie-Pierre MANGE, Corinne RABATEL arrivée à 19 h 32, Christiane GAUTHIER-MEYER.

**ABSENTS** : Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

**POUVOIRS** : Christophe MASAT donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL, Virginie DUCHEMIN donne pouvoir à Murielle SALCEDO

**Secrétaire de séance** : Serge ARGOUD

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 20

DEL 2024 18 Participation des communes aux installations sportives du lycée PRAVAZ  
(Votée à l'unanimité)

Le SIVU des installations sportives du Lycée PRAVAZ de Pont de Beauvoisin demande la participation chaque année des membres du syndicat.

Cette participation est déterminée en tenant compte pour partie du nombre d'élèves de la commune fréquentant l'établissement pendant l'année scolaire en cours, et en partie par la prise en compte du potentiel financier des communes (à hauteur de 30% de la participation totale).

Le Lycée accueille cette année 33 élèves de Saint-André-le Gaz.

La participation de la commune s'élève à 4 089€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à verser la somme de 4 089€ pour la participation de la commune aux installations sportives du Lycée PRAVAZ.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 28/03/2024 ;

Le secrétaire

Serge ARGOUD



Le Maire,  
Magali GUILLOT

